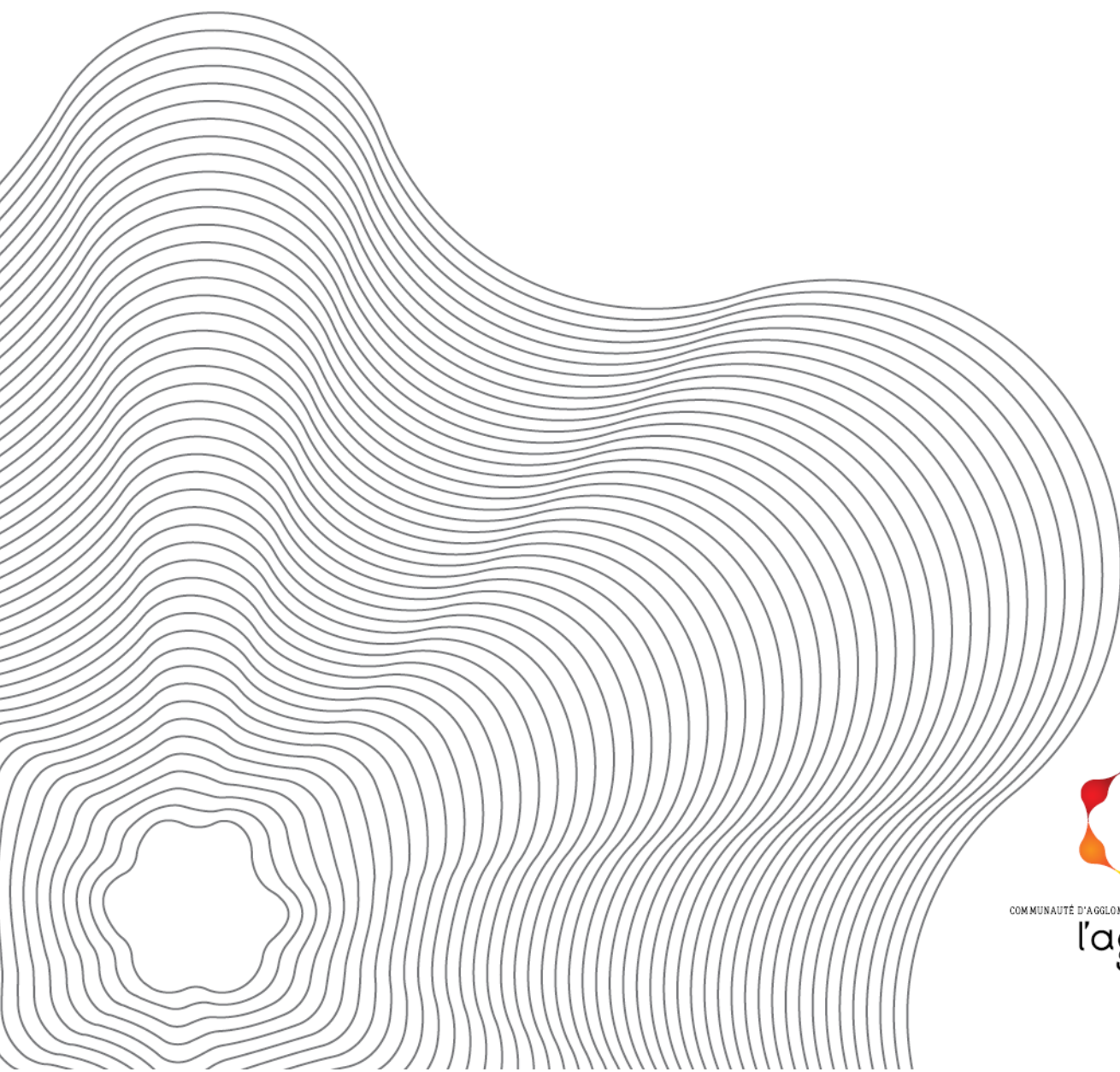


RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Annexe n°2 :
Direction Générale Adjointe Performance Innovation
Transitions (DGA-PIT)



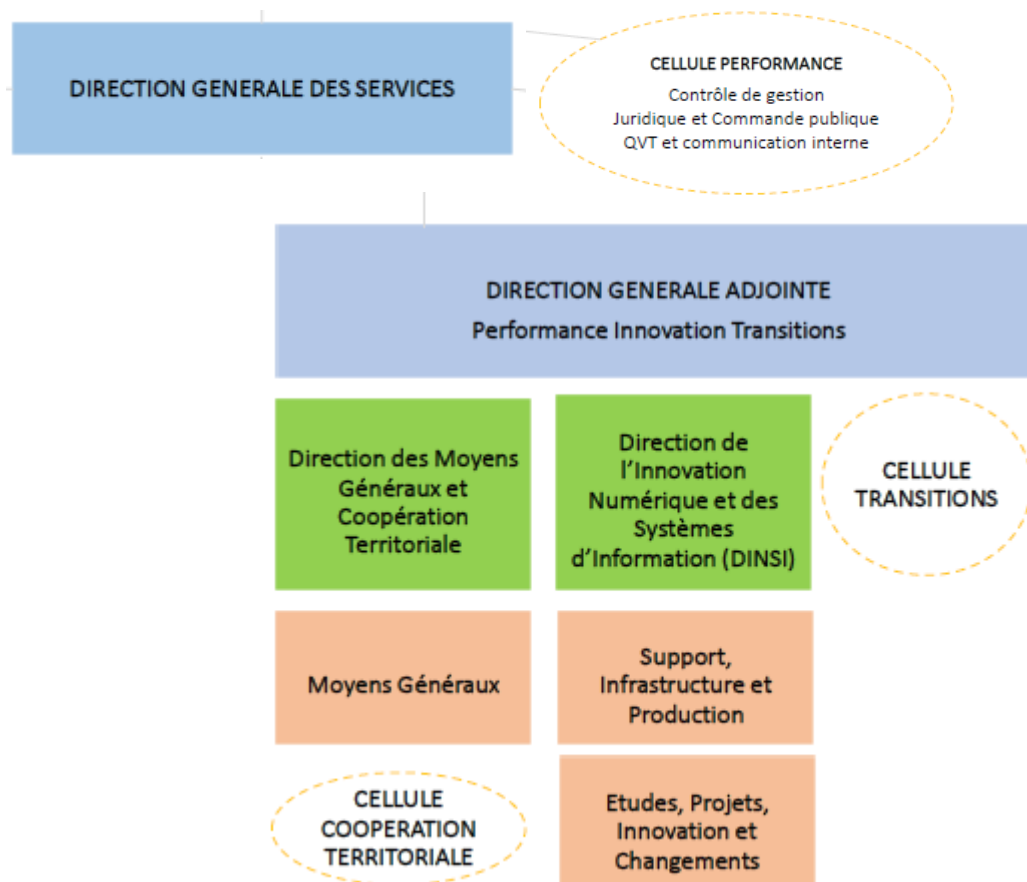
SOMMAIRE

I LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE PERFORMANCE INNOVATION TRANSITIONS (DGA-PIT)	3
• Mutualisation entre la CACL et ses communes membres (crédits à inscrire pour 2025).....	3
• Poursuite de l'étude pour la mise en place d'une Centrale d'achats (opération déjà budgétisée)	4
• Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (crédits à inscrire pour 2025).....	5
• Récapitulatif des dépenses DGA-PIT.....	5
II LES PROJETS ENERGIE (ENR) – CELLULE TRANSITION	6
• Mise en place du PCAET / COT / CRTE de la CACL (opération n°231 déjà budgétisée – crédits complémentaires demandés).....	6
• Isolation des bâtiments de la CACL et de ses communes membres (opération n°262 déjà budgétisée - Mutualisation).....	6
• Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL (opération n°352 déjà budgétisée – Mutualisation - crédits complémentaires).....	7
• Travaux de rénovation des installations d'éclairage public (opération n°267 déjà budgétisée - Mutualisation).....	7
• Rénovation et Autoconsommation photovoltaïque – phase 1 (opération n°268 déjà budgétisée).....	8
• Rénovation et Autoconsommation photovoltaïque – phase 2 (nouvelle opération n°326, 327, 328).....	8
• Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des 6 communes de la CACL (Opération n°269 déjà budgétisée - Mutualisation)	9
• Construction de 2 ombrières parking sur le siège de la CACL (opération n°265 déjà budgétisée – crédits supplémentaires à inscrire).....	10
• Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de photovoltaïque en toiture (nouvelle opération n°xx) 10	10
• Communication sur les projets Energie	11
III LE SERVICE COMMUN PROTECTION DES DONNEES	13
• Accompagnement de la mise en conformité RGPD de la CACL et des communes membres et fonctionnement du service commun	13
V LA DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DINSI)	14
1. LES PROJETS PORTES PAR LA DIRECTION DINSI	15
• Accompagnement à la réalisation du schéma directeur des usages et services numériques (opération déjà budgétisée).....	15
• Consolidation de notre politique de sécurité du système d'information (nouveaux crédits à inscrire).....	15
• Formation des collaborateurs de la DINSI (nouveaux crédits à inscrire).....	15
2. LE SERVICE ETUDES, PROJETS, INNOVATION ET CHANGEMENT (EPIC).....	16
• Dématérialisation et automatisation de certaines missions (nouveaux crédits à inscrire).....	16
• Application mobile de gestion de la relation au citoyen : version 2 (nouveaux crédits à inscrire).....	16
• Solutions nouvelles incluant l'Intelligence Artificielle	16
3. LE SERVICE SUPPORT, INFRASTRUCTURE ET PRODUCTION (SIP)	17
• Renouvellement de l'infrastructure serveur et réseau (nouveaux crédits à inscrire)	17
• Mise en redondance des éléments assurant la sécurité de l'infrastructure serveur et réseau de la CACL (nouveaux crédits à inscrire).....	17
• Renforcement de la sécurité des équipements clients (nouveaux crédits à inscrire).....	17
• Authentification à deux facteurs (nouveaux crédits à inscrire).....	17
• Filtrage d'URL et sensibilisation des usagers du SI (nouveaux crédits à inscrire).....	17
• Sécurisation de l'infrastructure Locale et Office 365 (nouveaux crédits à inscrire).....	17
• Agrandissement du parc informatique (nouveaux crédits à inscrire).....	18
• Sécurisation électrique du système d'information (nouveaux crédits à inscrire).....	18
VI LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COOPERATION TERRITORIALE	19
• Hébergement des services/extension du siège (Opération 170 déjà budgétisée)	20
• Hébergement transitoire	20

- *Vidéoprotection et anti-intrusion*..... 21
- *Remplacement des ascenseurs (Opération 369)* 21
- *Véhicules et déplacement* 21
- *Maintenance des Zones d'activités économiques (ZAE)* 21
- *Equipement, matériel, fournitures et services*..... 22
- *Entretien amélioration et maintenance du patrimoine*..... 22

I LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE PERFORMANCE INNOVATION TRANSITIONS (DGA-PIT)

L'objectif de la DGA PIT est de conforter le pilotage stratégique de la DGS en développant une stratégie des ressources matérielles de la CACL en interne et aussi en élargissant la réflexion au niveau du bloc communal, tout en inscrivant l'EPCI dans la transition écologique et numérique.



- *Mutualisation entre la CACL et ses communes membres (crédits à inscrire pour 2025)*

Prévus par la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010, les schémas de mutualisation des services entre les communes et leurs intercommunalités visent une meilleure organisation des services selon les termes du législateur inscrits à l'article L 5211-39-1 du CGCT.

La CACL a élaboré son schéma de mutualisation en 2016. Les actions prévues dans ce schéma initial ont été mises en œuvre partiellement et de nouvelles actions non inscrites ont été réalisées.

La création de la DGA PRI devenue PIT depuis fin d'année 2024 devrait permettre de renforcer le pilotage de ce schéma et relever les défis suivants :

- Montrer rapidement que des économies sont possibles ;
- Intégrer systématiquement les communes et renforcer la transversalité ;
- Valoriser les actions réalisées et partager la vision de l'intercommunalité pour créer une identité communautaire ;
- Construire un processus décisionnel de plus en plus collaboratif ;
- Construire un plan d'actions agile à réactualiser chaque année.

En effet, l'intercommunalité est parfois vue comme concurrente de la commune alors qu'il est fondamental de se positionner comme partenaire, d'autant que les usagers continuent à s'adresser à

cet échelon de proximité. La communauté d'agglomération doit donc renforcer ses liens avec les communes en partageant davantage l'information et la vision communautaire, ainsi qu'en construisant un processus décisionnel plus collaboratif.

En 2023, le premier service commun de Guyane a été lancé : le service « Protection des données » (voir chapitre III).

En 2024, les actions suivantes ont été poursuivies :

- Dans le domaine de l'énergie, projets de rénovation de l'éclairage public (stade études) et des écoles sur l'ensemble des communes (travaux) ;
- Interventions dans le cadre de la convention informatique, numérique et protection des données (contractualisation avec les communes de Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura) et réunions de travail sur la mise en place d'un service commun « Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) » pour ces communes;
- Dans le cadre du pacte financier et fiscal, développement des autres pistes de mutualisation des fonctions finances et fiscalité et notamment le déploiement de l'observatoire fiscal avec les communes ;
- Dans le cadre de la mission d'accompagnement de la direction des ressources humaines et des moyens généraux, étude des pistes de mutualisation de ces fonctions supports.

Pour 2025, l'ensemble de ces actions seront poursuivies.

Ces actions sont décrites plus précisément dans la suite de ce rapport.

Il est prévu **110 000 €** pour poursuivre ces prestations d'accompagnement.

- *Poursuite de l'étude pour la mise en place d'une Centrale d'achats (opération déjà budgétisée)*

Dans le schéma de mutualisation entre la CACL et ses communes membres validé en 2017, il était notamment prévu, dans le cadre du groupe thématique « achats », le lancement de groupement de commandes. L'étude de faisabilité pour la création d'une centrale d'achat public s'inscrit dans le cadre de cette réflexion et poursuit la volonté des communes qui ont participé aux échanges lors des réunions au sein de l'Agglo en 2019 à regrouper et faciliter l'approvisionnement à moindre coût (personnels, structures, respect des procédures et des clauses particulières, temps d'approvisionnement), à alléger les procédures d'achats (y compris pallier le manque de compétences et/ou de temps), de disposer d'une structure unique, pérenne et qui permette de par sa proximité, le développement des PME et autres structures du tissu économique local.

L'achat public étant un levier majeur pour l'économie, la collectivité souhaite aujourd'hui orienter son action vers les TPE/PME. Par ailleurs, les fortes contraintes budgétaires imposent la rationalisation des dépenses. Il est ainsi envisagé de créer une centrale d'achat public, permettant aux collectivités de simplifier leur processus de commande par le biais d'un catalogue en ligne, véritable vitrine et booster pour les structures entrepreneuriales petites et moyennes. Entièrement financée par des fonds publics, elle permettra également de répondre aux objectifs de développement durable, en facilitant l'accès à l'écoulement des productions locales puisque dans la méthodologie d'achat des critères sociaux et environnementaux doivent être intégrés dans les marchés publics, des modalités de stockage et donc de mise à disposition rapides et régulières des « clients » / « utilisateurs » de la centrale d'achat sont à étudier.

Une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été choisie, les communes participantes ont été rencontrées et les entretiens de recueil d'information sont en cours.

Les phases de travaux identifiées sont les suivantes :

- Phase 1 : Analyse de l'opportunité (benchmark des types de structures / définition précise des objectifs et enjeux / établissement de scénarios et d'indicateurs)
- Phase 2 : Etude de faisabilité juridique, économique, immobilière, organisationnelle, et analyse des flux (analyse des modalités juridiques et établissement de scénarii économique / financiers / organisation etc.)
- Phase 3 : Elaboration du business plan (suite au choix, formalisation des projections d'évolution et plan d'action sur 3 ans)

- Phase 4 : Accompagnement à la mise en œuvre (rédaction minimale des statuts / animation et conduite du changement / appui à la mise en œuvre / sur une durée d'au moins 2 ans

L'accompagnement demandé aux professionnels (compétence multiples y compris juridiques et financières) a pour but de guider les choix techniques et financiers pour que les élus puissent choisir le meilleur mode de gestion possible pour la structure ainsi créée.

Le montant de cette étude s'élève à 85 000 € sur 4 ans (déjà budgétisé en 2020). Le financement des investissements pour la structure sera déterminé suivant les résultats de la Phase 3.

- *Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (crédits à inscrire pour 2025)*

La commande publique est un levier essentiel du développement territorial. Depuis de nombreuses années, la CACL s'engage à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises, des entreprises d'insertion à ses marchés publics.

La CACL soutient ainsi des entreprises qui participent à construire un développement durable et solidaire du territoire. Cette volonté s'est affirmée ces dernières années avec le renforcement de la politique d'allotissement des marchés publics et l'intégration de clauses sociales et environnementales dans nos consultations qui traduisent notre engagement en faveur de la préservation de l'environnement, et participent de cette volonté.

Ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) permettra à la CACL de se fixer l'objectif d'intégrer des éléments environnementaux et/ou sociaux dans ses marchés.

Il est prévu **60 000 €** pour mettre en place ce projet.

- *Accompagnement de la mise en place de Service Public + (crédits à inscrire pour 2025)*

Cette mission est destinée à optimiser la relation client et l'information aux publics de la CACL. Elle a initialement débuté en août 2020.

Pour cette année 2025, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'actions comprenant des formations, accompagnements des agents ainsi qu'une revue des outils/équipements à destination de la fonction accueil.

Il est proposé de budgétiser **30 000 €**.

- *Récapitulatif des dépenses DGA-PIT*

En fonctionnement :

Code Article	Libellé Article par nature	2025
617	Etudes et recherche	200 000 €

II LES PROJETS ENERGIE (ENR) – CELLULE TRANSITION

La transition énergétique est désormais au cœur de nos problématiques. Les communes, faute de ressources nécessaires, se retrouvent souvent dans l'incapacité de mener des projets énergétiques d'envergure.

Un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) a donc été créé fin 2016, au niveau de la communauté d'agglomération, pour accompagner les communes à renforcer leur maîtrise de l'énergie, leur permettant ainsi de s'intégrer davantage dans la transition énergétique.

Ce poste a ensuite évolué en 2020 en Ingénieur Energie pour gérer les projets énergétiques de la CACL, notamment l'animation d'une triple démarche écologique PCAET / COT / CRTE.

En 2024, la CACL a renforcé son équipe interne en recrutant un apprenti pour continuer d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets énergétiques, souvent mutualisés à l'échelle de l'intercommunalité.

Pour les opérations mutualisées n°262, 267, 269 et 352 :

La CACL réalise les opérations mutualisées et est désignée comme étant le mandataire des communes. L'opération ne rentre pas dans le périmètre des compétences de la CACL et à ce titre, la CACL ne pourra assumer aucune dépense, qui pourrait être assimilée à une subvention au bénéfice de la commune. L'opération est donc neutre sur le budget de la CACL.

Conformément au plan comptable M57 et dans le cadre de l'article D 1611-22 qui prévoit la tenue d'une comptabilité séparée, la CACL attribue à la présente opération les numéros 001, 002 et 003 et retracera les opérations objets des présentes dans les comptes 4581001 et 4582001, qui constituent des chapitres budgétaires.

- *Mise en place du PCAET / COT / CRTE de la CACL (opération n°231 déjà budgétisée – crédits complémentaires demandés)*

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une obligation depuis plusieurs années. C'est le programme support de l'ensemble des projets ayant un aspect énergétique et environnemental de la CACL. Il a été décidé de mutualiser les études du PCAET, du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le groupement Ginger Burgeap / Aere accompagne la CACL dans la réalisation des études et du plan d'actions PCAET/COT/CRTE pour un montant de 133 123 € (notifié le 19/11/2021) pour 48 mois.

L'Agence Française de Développement (AFD) finance le PCAET à hauteur de 150 000 €.

De même, l'ADEME finance le COT à hauteur de 350 000 €.

Il a déjà été budgétisé 500 000 € en 2031 (étude) sur l'opération 231-PCAET/COT/CRTE (anciennement 231-PCAET).

Le PCAET a été approuvé le vendredi 25 octobre 2024 en conseil communautaire, par délibération n°157/2024/CACL.

En 2025, la CACL devra valider son CRTE auprès de la Préfecture. A ce titre une élaboration supplémentaire des fiches actions des communes est à prévoir.

Par ailleurs, l'élaboration de BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) de la CACL, mais également l'annexe au budget vert de la CACL ainsi que le rapport développement durable sont prévus en 2025.

Pour 2025, les crédits supplémentaires à inscrire sont de **100 000 €**.

- *Isolation des bâtiments de la CACL et de ses communes membres (opération n°262 déjà budgétisée - Mutualisation)*

Pour mémoire, lors de la séance plénière du vendredi 31 janvier 2020, par délibération n°15/2020/CACL, le Conseil Communautaire a validé le principe d'engager des travaux d'isolation des toitures des bâtiments communaux et a proposé de mutualiser le portage de cette opération. Il a été convenu que les travaux seront lancés par phase en fonction des subventions obtenues.

Ainsi la CACL, en concertation avec les communes, a la charge de la réalisation de l'ensemble des travaux sur des bâtiments communaux (en priorité des écoles).

Le but étant de mutualiser les primes CEE sur l'ensemble des bâtiments, le tout coordonné par une maîtrise d'œuvre interne s'assurant de l'adéquation des travaux à la réglementation.

Dix établissements scolaires ont été rénovés en 2024 pour un montant total de 3 626 066 €.

La rénovation de deux établissements scolaires à Matoury est prévue pour le premier semestre 2025 : Groupe Scolaire Sabayo et école maternelle Verdorosa Smith.

Deux subventions sont accordées pour cette nouvelle phase : DSIL 2022 de 500 000 € et DETR 2023 de 500 000 €.

Par ailleurs, une convention de 2 943 853 € a été signée en 2024 pour le financement des premières écoles. Un premier versement de 510 000 € a été perçu par la CACL en décembre 2024 et la clôture de la subvention se fera en 2025.

Pour 2025, les crédits à inscrire sont de 3 116 066 € (opération compte tiers).

- *Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL (opération n°352 déjà budgétisée – Mutualisation - crédits complémentaires)*

Dans la continuité de l'opération ci-dessus, la CACL souhaite poursuivre l'isolation des murs et plafonds d'établissements scolaires, mais également introduire les questions de désimperméabilisation et renaturation des sols des espaces extérieurs afin de s'inscrire dans la transition énergétique et bénéficier des financements des nouveaux programmes nationaux (Fonds Chêne ...).

La première étape est la réalisation d'un diagnostic qui portera sur le bâti (charpentes/couvertures, étanchéité et faux-plafonds) et sur la végétalisation et déminéralisation des cours de récréation et parking. L'enveloppe prévisionnelle des diagnostics s'élève à 250 000 €. La CACL prendra en charge la part non financée du diagnostic. Par suite de cette première étude, une proposition de convention de mandat sera présentée aux communes membres.

Un dossier pour le Fonds Chêne 2 a été déposé en décembre 2023, afin d'obtenir une subvention de 124 700 €.

Par ailleurs, la CACL a obtenu un Fonds Vert 2023 de 260 000 € pour la réalisation de travaux.

Pour 2025, les crédits à inscrire (part autofinancement CACL) sont de **125 300 €**.

- *Travaux de rénovation des installations d'éclairage public (opération n°267 déjà budgétisée - Mutualisation)*

Il est proposé ici de mutualiser :

- L'ingénierie de la CACL sur la thématique énergie et notamment le montage, la mise en œuvre et le suivi de l'opération ;
- Les travaux afin de créer un effet d'échelle et ainsi diminuer le prix de certains équipements pour limiter la part d'autofinancement.

Les travaux seront lancés par phases selon les subventions qui pourront être obtenues.

La CACL a déposé plusieurs demandes de subventions, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Financier	Poste de dépense	Montant	Taux	Statut
DETR/DSIL 2023	Maîtrise d'œuvre	250 000 €	2,83 %	Convention signée
	Coffrets – Phase 1	50 000 €		
FEDER 2023	Maîtrise d'œuvre, Coffrets et luminaires	3 331 677 €	31,38%	Demande envoyée
Fonds Vert 2024	Luminaires	1 000 000 €	9,42 %	Convention signée
EDF	Luminaires	3 862 000 €	36,37%	APO à signer
Auto-financement des communes		2 123 524 €	20 %	
Total		10 617 201 €	100 %	

La répartition des dépenses par postes est détaillée dans le tableau suivant :

Poste de dépense	Montant estimatif
<i>Diagnostic (effectué en 2022)</i>	96 824 €
Maîtrise d'œuvre	588 701 €
Communication	100 285 €
Luminaires	7 778 500 €
Coffrets	2 250 000 €
TOTAL	10 617 201 €

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 03/11/2023. Le dossier de demande de subvention FEDER a été déposé le 13/11/2023.

Les travaux débuteront en 2025 dans les communes dont l'avenant n°1 à la convention MOD aura été signé.

Les crédits à inscrire sont de 1 192 507,84 € (opération compte tiers).

- *Rénovation et Autoconsommation photovoltaïque – phase 1 (opération n°268 déjà budgétisée)*

La CACL a choisi d'installer des centrales photovoltaïques en autoconsommation sur 4 de ses bâtiments. Les premiers sites concernés sont la station d'épuration (STEP) Leblond, le port du Larivot, la plateforme de compostage et le centre EKOTRI. Les études projets et la consultation des entreprises, avec rapport d'analyse des offres ont déjà été effectué.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été terminées en 2023. Une subvention FEDER d'un montant de 267 181 € a été perdue en 2023. Un nouveau dossier FEDER d'un montant de 245 022 € a été déposé le 29/12/2023.

La notification des entreprises travaux sera effectuée lorsque la CACL aura eu un retour positif de la demande FEDER.

Poste de dépense	Montant
Maîtrise d'œuvre	45 763 €
Travaux	549 788 €
TOTAL	595 551 €

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
DETR 2021	Maîtrise d'œuvre et travaux	39%	231 419 €	Convention signée
FEDER	Travaux	41%	245 022 €	Demandée
CACL	Travaux et maîtrise d'œuvre	20%	119 110 €	
TOTAL		100%	595 551 €	

Pour 2025, les crédits à inscrire (part autofinancement CACL) sont de **119 110 €**.

- *Rénovation et Autoconsommation photovoltaïque – phase 2 (nouvelle opération n°326, 327, 328)*

Ce projet consiste à réaliser une étude de faisabilité, puis une mission de maîtrise d'œuvre et lancer les travaux d'installation photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures de 3 sites de la CACL. Si nécessaire, des travaux de charpente/couvertures, seront effectués en amont. Afin d'optimiser les dépenses énergétiques, l'installation d'isolants en faux-plafonds, ainsi que tous les raccordements électriques nécessaires.

Les travaux de rénovation énergétique ainsi que d'installations photovoltaïque en autoconsommation sont localisés sur 3 sites de la CACL :

- Usine de la Comté : Route de l'Est - 97311 ROURA

- Usine de Cacao : Cacao - 97311 ROURA
- Usine du Rorota : Chemin de Rorota - 97354 REMIRE-MONTJOLY

Poste de dépense	Montant
Maîtrise d'œuvre	75 000 €
Travaux AEP Comté	590 000 €
Travaux AEP Rorota	100 000 €
Travaux AEP Cacao	45 000 €
TOTAL	810 000 €

En 2024, la CACL a déposé une demande de subvention auprès des Fonds Européens.

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
FEDER	Travaux	80%	648 000 €	Demandée
CACL	Travaux et maîtrise d'œuvre	20%	162 000 €	
TOTAL		100%	810 000 €	

Pour 2025, les crédits à inscrire sont de **162 000 €**.

- *Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des 6 communes de la CACL (Opération n°269 déjà budgétisée - Mutualisation)*

Ce projet consiste à réaliser des études de faisabilité et à lancer un diagnostic pour la rénovation de l'éclairage et des coffrets électriques des équipements sportifs des 6 communes de la CACL.

Ces études permettront de localiser les équipements d'éclairage sportifs afin de lancer des travaux de rénovation. Ces actions visent, entre autres, à réduire la pollution lumineuse, la consommation énergétique et la dépense financière liés à ces équipements sportifs : stades, complexes sportifs, piscines, aires de jeux, etc...

Une enquête réalisée en 2023 auprès des communes a permis de recenser 86 équipements potentiels pour une superficie d'environ 420 000 m². La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) a été validée par délibération N°139/CACL/2022 en séance plénière le 23/09/2022.

Le coût des travaux estimatifs est de 3 610 000 €.

Entre temps, la convention n°22GYD0065 portant sur les études de rénovation de l'éclairage des équipements sportifs de la CACL a été retardée en raison du départ du chargé de mission énergie en octobre 2023. Cependant, à la suite du renforcement de la cellule de transition énergétique par l'intégration d'un nouvel alternant CEP en octobre 2024, la CACL a de nouveau la capacité de mener à bien ce projet. Un marché pour les études de faisabilité sera lancé en décembre 2024.

Poste de dépense	Montant estimatif
Diagnostic	318 242 €
MOe + Travaux	3 310 000 €
TOTAL	3 610 000€

Le diagnostic sera lancé au premier semestre 2025. A l'issu de ces premières études, la CACL envisagera le lancement d'une maîtrise d'œuvre et de travaux pour les communes qui le souhaitent.

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
ADEME	Diagnostic	25%	80 255 €	Convention signée
AFD	Diagnostic	13%	42 000 €	Convention signée
CACL/A définir	Diagnostic	62%	195 987 €	
TOTAL		100%	318 242 €	

Pour 2025, les crédits à inscrire sont de **195 987 €**.

- *Construction de 2 ombrières parking sur le siège de la CACL (opération n°265 déjà budgétisée – crédits supplémentaires à inscrire)*

Afin de pouvoir alimenter la flotte automobile de la CACL, qui passe progressivement aux véhicules électriques, deux ombrières supplémentaires seront installées sur le parking de la CACL. La taille de l'infrastructure nécessite l'ajout d'un transformateur électrique et le remplacement d'un TGBT. L'installation de bornes de recharges de véhicules électriques est également comprise dans le marché de la maîtrise d'œuvre.

Poste de dépense	Montant
Maîtrise d'œuvre	51 768,00 €
Généralité	40 000,00 €
Installation d'ombrières photovoltaïque	694 739,84 €
Borne IRVE	72 000,00 €
Remplacement du TGBT	48 000,00 €
Poste de transformation 630 kVA	136 000,00 €
Solution GE pour reprise en cas de coupure	150 000,00 €
Total	1 192 507,84 €

La maîtrise d'œuvre a remis une étude AVP février 2024.

La CACL prévoit l'ajout d'une étude pour un poste transformateur (comprenant les futurs besoins de l'extension siège) ainsi qu'une étude pour une structure en bois pour les ombrières. En complément de la création des deux ombrières sur le parking du siège de la CACL, 40 bornes de recharge de véhicules électriques seront installées. Le montant estimé suite à la maîtrise d'œuvre du projet ombrière est de 72 000 €. Ces bornes ne pourront pas être subventionnées par la demande FEDER qui a été effectuée en janvier 2024.

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
FEDER	Travaux	43 %	510 723 €	Demande envoyée
A définir DETR / DSIL 2025	Travaux	10 %	119 498,43 €	Non envoyé
CACL	Travaux et maîtrise d'œuvre	20 %	443 283,27 €	
TOTAL		100%	1 192 507,84 €	

Pour 2025, les crédits à inscrire sont de 1 192 507,84 €. Un avenant financier sera effectué afin d'ajouter les nouvelles missions au contrat de la maîtrise d'œuvre.

- *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de photovoltaïque en toiture (nouvelle opération)*

Sous demande de l'Etat, les collectivités doivent définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) par filière. La CACL a été désignée afin de porter le projet à l'échelle de l'EPCI, afin de faciliter les transmissions d'informations et l'uniformisation de ces zones. La DGTM impose un développement des installations photovoltaïques en toitures. Dans le cadre d'une future phase de rénovation des bâtiments communaux, la CACL intégrera au projet la mise aux normes des charpentes/couvertures pour prévoir l'installation de photovoltaïque en toiture. Le projet concernera une vingtaine d'établissements scolaires sur les 6 communes de l'EPCI.

A ce titre, la CACL lancera en 2025 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour effectuer des études de faisabilité techniques et financières sur l'ensemble de ces sites.

Pour 2025, les crédits à inscrire sont de **150 000 €**.

• *Communication sur les projets Energie*

Les projets de rénovation et de maîtrise de l’Energie prennent progressivement de l’envergure : projets mutualisés à l’échelle de l’intercommunalité depuis 5 ans, Conseillère en Energie Partagée, lancement du PCAET, etc...

Il est donc important de communiquer sur les résultats de ces projets, mais aussi de continuer la sensibilisation des usagers.

Pour 2025, il est proposé d’inscrire **20 000 €** de crédits (COM).

Code Article par nature	Libellé Article par nature	Code Opération d'équipement	Libellé Opération d'équipement	Demandé CP
2031	Frais d'études	231	PCAET/COT/CRTE	100 000,00
2031	Frais d'études	267	Rénovation EP	37 609,54
2031	Frais d'études	268	Rénovation et autoconsommation PV	50 000,00
2031	Frais d'études	269	EP équipements sportifs	320 000,00
2031	Frais d'études	326	Rénovation et autoconsommation PV AEP Comté	25 000,00
2031	Frais d'études	327	Rénovation et autoconsommation PV AEP Rorota	25 000,00
2031	Frais d'études	328	Rénovation et autoconsommation PV AEP Cacao	25 000,00
2031	Frais d'études	352	Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CAACL	384 700,00
2313	Constructions	268	Rénovation et autoconsommation PV	550 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	265	Construction d'ombrières parking	1 192 507,84
2315	Installations, matériel et outillage techniques	326	Rénovation et autoconsommation PV AEP Comté	590 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	327	Rénovation et autoconsommation PV AEP Rorota	100 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	328	Rénovation et autoconsommation PV AEP Cacao	45 000,00
2031	Frais d'études	267	Rénovation EP	30 087,63
TOTAL PPI CAACL				3 474 905,01
458111	Isolation des bâtiments communaux Cayenne	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	1 652 058,00
458112	Isolation des bâtiments communaux Rémire-Montjoly	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	282 732,00
458113	Isolations des bâtiments communaux Montsinéry-Tonnegrande	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	178 690,00
458114	Isolations des bâtiments communaux Macouria	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	535 625,00
458115	Isolations des bâtiments communaux Roura	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	31 036,00
458116	Isolations des bâtiments communaux Matoury	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	331 945,00
458121	Rénovation des Eclairages publiques Cayenne	267	Rénovation EP	345 792,26
458122	Rénovation des Eclairages publiques Rémire-Montjoly	267	Rénovation EP	367 995,55
458124	Rénovation des Eclairages publiques Macouria	267	Rénovation EP	206 720,72
458125	Rénovation des Eclairages publiques Roura	267	Rénovation EP	12 353,01
458126	Rénovation des Eclairages publiques Matoury	267	Rénovation EP	329 528,92
TOTAL PPI OPERATIONS COMPTES TIERS				4 274 476,46

1318	Autres	269	EP équipements sportifs	122 255,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	268	Rénovation et autoconsommation PV	231 419,00
1388	Autres	352	Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL	384 700,00
458221	Rénovation des Eclairages publiques Cayenne	267	Rénovation EP	276 633,81
458222	Rénovation des Eclairages publiques Rémire-Montjoly	267	Rénovation EP	294 396,44
458225	Rénovation des Eclairages publiques Roura	267	Rénovation EP	9 882,41
458211	Isolation des bâtiments communaux Cayenne	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	1 265 300,00
458212	Isolation des bâtiments communaux Rémire-Montjoly	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	216 543,00
458213	Isolations des bâtiments communaux Montsinéry-Tonnegrande	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	136 858,00
458214	Isolations des bâtiments communaux Macouria	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	410 232,00
458216	Isolations des bâtiments communaux Matoury	262	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	234 172,00
458244	Rénovation des EP Macouria	267	Rénovation EP	165 376,57
TOTAL SUBVENTIONS				3 747 768,23

III LE SERVICE COMMUN PROTECTION DES DONNEES

Le règlement général sur la protection des données (« RGPD ») adopté au sein de l'Union européenne le 27 avril 2016 et entré en application le 25 mai 2018, impose la nomination d'un délégué à la protection des données (appelé DPO, "Data Protection Officer") ainsi que le respect de principes, règles et procédures afin de protéger les données personnelles des personnes concernées par les différents traitements de données mis en place au sein des entreprises et organismes publics. La CACL ainsi que les communes, en tant qu'organismes publics, sont soumises à cette réglementation et doivent se mettre en conformité afin de se prémunir contre les risques de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros.

Après plusieurs travaux et collaborations, et dans le cadre du schéma de mutualisation, la CACL et les communes membres ont conclu une convention visant à créer un service commun « protection des données ». Ce service, créé en octobre 2023, a pour objectif principal de mutualiser l'expertise autour de la protection des données afin de permettre à chaque collectivité de répondre à ses obligations réglementaires et de protéger au mieux les données dont elle a la charge.

Chaque membre dispose d'unités de fonctionnement proportionnelles à sa taille et aux traitements gérés, avec un coût annuel partagé. Il a été décidé d'initier les travaux sur la base d'un tableau de priorisation validé en COPIL.

L'année 2024 a été une année test pour ce service commun et a pu révéler différentes difficultés notamment quant à la mobilisation des différents interlocuteurs au sein des communes mais également au regard des ressources internes du service commun. Suite à une absence de longue durée d'un agent du service commun, les multiples tentatives de recrutement n'ont pas porté leurs fruits. Ainsi, pour l'année 2025, il est envisagé de recourir à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de déléguer des missions particulières pour gagner en efficacité et en productivité.

Les objectifs stratégiques pour 2025 sont les suivants :

- La rédaction et la mise à jour – le cas échéant – des registres de traitements de données ainsi que la rédaction d'un état des lieux destiné à mesurer le niveau de conformité, identifier les pratiques et proposer des recommandations pour les communes non auditées ;
- La formation ciblée via des sessions spécifiques pour les agents manipulant des données hautement personnelles (RH, social, santé...) et la poursuite des sessions de sensibilisation pour les communes non auditées ;
- Le déploiement des mesures de conformité prioritaires (procédures, modèles de documents contractuels, mentions d'information et AIPD le cas échéant...) en recourant notamment à des prestations externes.
- L'identification de pistes afin de stabiliser le fonctionnement du service commun.

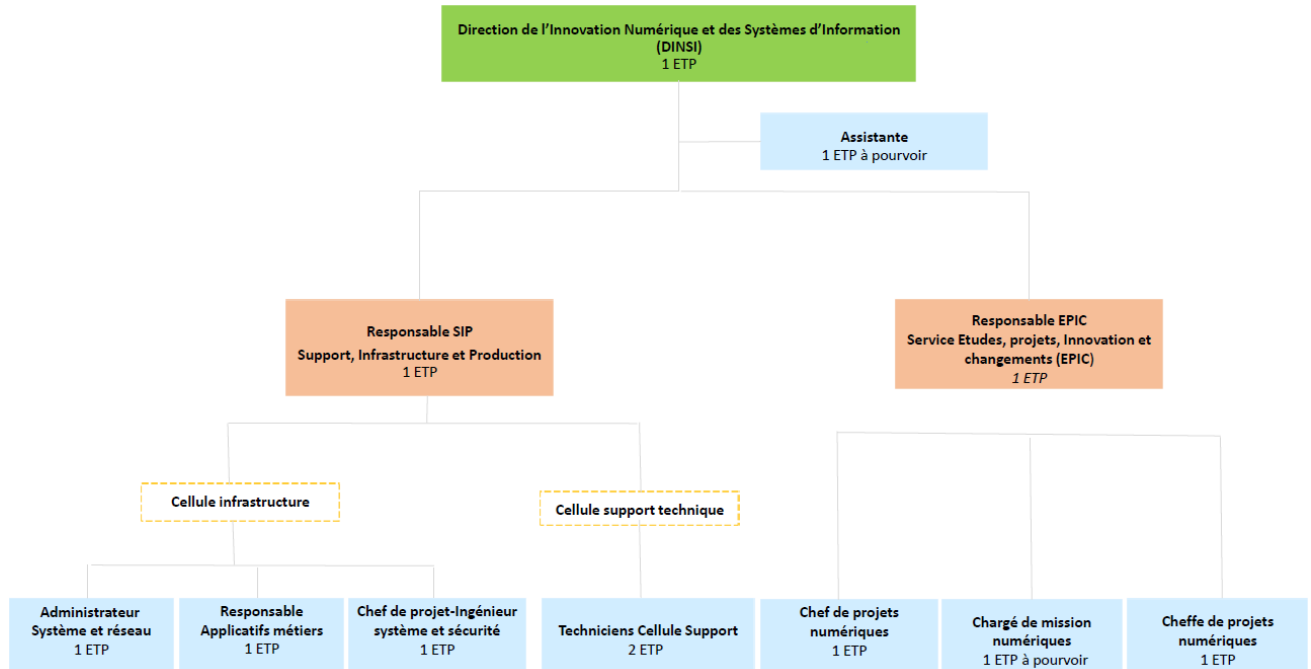
- *Accompagnement de la mise en conformité RGPD de la CACL et des communes membres et fonctionnement du service commun*

Au regard de la charge de travail induite par l'accompagnement des sept établissements et eu égard aux difficultés de recrutement rencontrées, le recours à des prestations ponctuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage est préconisé afin de permettre une meilleure réactivité du service commun et un meilleur accompagnement des communes membres notamment s'agissant de la mise en place de procédures, de la mise à jour de la documentation contractuelle, de la sensibilisation des collaborateurs ou encore d'analyses approfondies sur des sujets particuliers (vidéoprotection, géolocalisation...).

Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire un montant de **40 000 €** pour le recours à des prestataires externes sur les volets suivants d'accompagnement sur l'aide au pilotage et au fonctionnement du service commun, la sensibilisation du personnel et la rédaction de livrables (analyses, procédures et autres documents) nécessaires aux obligations réglementaires.

V LA DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DINSI)

Créé en 2019, la DINSI composée de 13 agents.



Elle intervient sur tous les sites de la CACL et a, parmi ses missions, celles d'assurer l'évolution du système d'information à partir de l'expression des besoins des utilisateurs, de veiller à la cohérence fonctionnelle et technique de l'ensemble des moyens informatiques ainsi que d'administrer et d'assurer le maintien en état opérationnel des réseaux, des équipements, des moyens de communication et des applications de la CACL.

En 2019, la CACL a été lauréate de l'appel à projet « **Pass Numérique** ». La plateforme OpenData a été mise en ligne en juillet 2019.

En 2021, l'accent a été porté sur le **développement de services numériques** pour le citoyen, l'accompagnement de la **transition numérique du territoire**, le **numérique inclusif** et la transformation numérique ainsi que sur la modernisation de la collectivité : application mobile de gestion de la relation au citoyen, bornes numériques, ...

En 2023, la CACL a obtenu **5@ au label "territoire internet"**. Elle a continué à renforcer son action sur ces thématiques avec, notamment, l'élaboration du **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)** afin de s'adapter aux avancées déjà réalisées et à l'évolution générale du contexte numérique.

En 2024, les **projets** découlant du **SDUSN** n'ont pas être lancés. Ils seront donc actualisés et relancés en 2025 . Afin d'assurer la performance des services en interne et le service rendu aux habitants en externe, l'accent sera également mis sur la **montée en compétence des agents** (suite Office 365 par exemple) ainsi que l'**accompagnement des usagers et des opérateurs économiques** sur les outils numériques. 2025 doit conforter les acquis et compétences des acteurs du numérique du territoire de la CACLPar ailleurs, compte tenu de l'augmentation de plus en plus rapide des risques liés à la **cybersécurité**, les investissements de 2024 nous ont permis d'améliorer la **sécurité** et d'augmenter la **résilience** de la collectivité en cas de survenue d'une crise cyber. Ces efforts doivent être maintenus en 2025, face à une cybercriminalité qui est toujours aussi active.

Un accent sera également porté sur l'accompagnement des agents de la CACL , en termes de solutions numériques, liées à l'intégration de l'intelligence artificielle dans notre système d'information.

1. Les projets portés par la direction DINSI

- *Accompagnement à la réalisation du schéma directeur des usages et services numériques (opération déjà budgétisée)*

Les études liées au Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN) ont été lancées en 2022 et ont abouti à la validation de 40 actions pour répondre aux enjeux suivants :

- Proposer un accès simplifié aux démarches et services numériques à l'ensemble des usagers
- Accompagner la transformation numérique interne à la CACL et soutenir l'engagement des communes membres
- Tirer bénéfice de la donnée (data) et d'une approche innovante pour le territoire et la conduite des politiques publiques
- Concilier transformation numérique et transition écologique / environnementale

Il reste 75 000 € à reporter sur l'exercice 2025. Il s'agira de mener les actions (actualisées) en fonction des priorités qui ont été planifiées pour les années 2025 et 2026.

Plan de financement = Etat : 50 000 € - CACL : 76 000 € - Montant total : 126 000 €

- *Consolidation de notre politique de sécurité du système d'information (nouveaux crédits à inscrire)*

Les Cybers attaques ont été multipliées par 5 en l'espace d'un an. Les collectivités sont des cibles privilégiées et le coût d'un sinistre est extrêmement élevé, surtout en termes d'image et de service rendu. La question n'étant plus « si » un établissement sera attaqué, mais « quand ». Aucune collectivité n'est à l'abri d'un sinistre, d'une erreur humaine ou d'une attaque informatique.

La **politique de sécurité du système d'information** (PSSI), permet de limiter les risques, en prévenant l'incident ou en indiquant clairement aux collaborateurs la marche à suivre pour une reprise de l'activité rapide. La PSSI est un ensemble de documents qui présentent les règles de sécurité à appliquer et à respecter, ainsi que l'organisation qui permet sa mise en œuvre dans une entreprise ou une organisation. Basée sur l'analyse des risques, la PSSI est un véritable plan d'action, qui assure un niveau de sécurité dans le système informatique.

L'élaboration de la PSSI a été confiée à ORNISEC pour un montant de 12 000 € en 2023.

En 2024, l'élaboration du plan de gestion des crises cyber, doit être conforté par des actions de sensibilisation de sensibilisation des agents, et par le déploiement d'exercices de simulation de crise.

Montant estimé : **75 000€**

- *Formation des collaborateurs de la DINSI (nouveaux crédits à inscrire)*

Les équipes informatiques doivent être formées en permanence à l'utilisation des nouveaux outils ainsi qu'aux nouvelles pratiques et aux nouvelles réglementations. Elles doivent donc suivre des formations leur permettant d'appréhender tous les aspects liés à ces sujets. La DINSI prend également en charge la formation des agents aux outils RH et Compta. Les cycles de formations démarrés en 2024, doivent se poursuivre en 2025.

Montant estimé : **65 000 €**

Pour assurer le service attendu en 2025, les dépenses estimées sur le budget M57 - DINSI sont :

Article	Libellé Article par nature	Demandé (en €)
617	Etudes et recherches	65 000
6184	Versements à des organismes de formation	65 000
2031	Frais d'étude	75 000

2. Le service Etudes, projets, innovation et changement (EPIC)

- *Dématérialisation et automatisation de certaines missions (nouveaux crédits à inscrire)*

La dématérialisation offre de nombreux avantages à la fois en termes d'efficacité, de transparence et d'économie. Gain de temps, simplification du processus, automatisation des tâches administratives, partage facilité des documents sont autant d'arguments qui incitent la DINSI à oeuvrer dans l'innovation et la modernisation de certains processus métiers de la CACL. Le site Intranet de la CACL va connaître une profonde refonte, qui dotera notre collectivité d'un atout stratégique pour la communication interne et la mise en valeur des agents.

Montant prestations - Article 6188 : **214 990 €**

- *Application mobile de gestion de la relation au citoyen : version 2 (nouveaux crédits à inscrire)*

La version 2 de l'application mobile sera opérationnelle durant le premier semestre 2025. Elle offrira aux communes une page dédiée et facilitera la relation citoyen, en complément de l'application SMARTMOOV, qui est dédiée aux transports urbain et inter urbain.

Montant prestations - Article 6188 : **10 000 €**

- *Solutions nouvelles incluant l'Intelligence Artificielle*

L'IA fait son entrée dans nos solutions en 2025. La mise en place d'un chatbot vocal devrait permettre d'optimiser le nombre et la qualité des réponses apportées aux administrés. L'application Yelda a été retenue. De même l'automatisation de tâches chronophages, à faible plus value au niveau des actions des agents de la DAFP, sera l'occasion de gagner en efficacité, de réduire les temps de traitement. La solution JL AUTOMATE a été retenue.

Montant prestations - Article 6188 : **60 000 €**

Pour assurer le service attendu en 2025, les dépenses estimées sur le budget M57 EPIC sont :

Article	Libellé Article par nature	Demandé (en €)
6188	Autres frais divers	284 990
6156	Maintenance	100 725
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	441 645

3. Le service Support, Infrastructure et Production (SIP)

- *Renouvellement de l'infrastructure serveur et réseau (nouveaux crédits à inscrire)*

L'infrastructure réseau informatique permettant la communication avec tous les équipements clients est désormais obsolète et nécessite d'être renouvelée.

Montant prestations - Article 21838 « Matériel informatique » : **200 000€**

- *Mise en redondance des éléments assurant la sécurité de l'infrastructure serveur et réseau de la CACL (nouveaux crédits à inscrire)*

La garantie de la continuité d'activité est primordiale pour le bon fonctionnement des services de la collectivité. Afin de garantir celle-ci nous prévoyons :

- Un doublement des firewalls et des équipements réseaux actifs
- Un renforcement de la politique de sécurité
- La mise en place de serveurs hébergés sur le cloud

Montant prestations - Article 21838 « Matériel informatique » : **50 000 €** - Article 65811 « Droit d'utilisation informatique en nuage » : **45 000 €** - Article 6188 « Autres frais divers » : **16 000 €**

- *Renforcement de la sécurité des équipements clients (nouveaux crédits à inscrire)*

La connexion des équipements terminaux au réseau que ce soit sur site ou à travers un accès VPN nomade doit être contrôlé. La vérification automatique de la conformité des équipements au niveau minimal de sécurité et l'authentification forte permettront de limiter les risques d'intrusion ou de contamination du système d'information par des malwares.

Montant prestations - Article 65818 « Autres droits d'utilisation informatique » : **8 000 €** - Article 65811 « Droit d'utilisation informatique en nuage » : **50 000 €**

- *Authentification à deux facteurs (nouveaux crédits à inscrire)*

L'usurpation d'identité représente un risque majeur sur lequel la collectivité n'a pas encore entrepris d'actions de remédiation. La mise en place des fonctionnalités d'authentification à deux facteurs sur les accès VPN et sur l'infrastructure Office 365 permettra d'améliorer la sécurité et de garantir l'identité des usagers lors de leurs connexions à distance au système d'information.

Montant prestations - Article 65811 « Droit d'utilisation informatique en nuage » : **25 000 €** - Article 2185 « Matériel de téléphonie » : **15 000 €**

- *Filtrage d'URL et sensibilisation des usagers du SI (nouveaux crédits à inscrire)*

Le filtrage des sites visités par les usagers et l'enregistrement des journaux d'accès permettra la mise en conformité de la collectivité avec la réglementation en vigueur. De plus le blocage des sites à risques et la sensibilisation des usagers aux risques liés à la consultation des sites en question contribuera à l'acquisition des connaissances relatives aux bonnes pratiques par les usagers.

Montant prestations - Article 65811 « Droit utilisation informatique en nuage » : **40 000 €**

- *Sécurisation de l'infrastructure Locale et Office 365 (nouveaux crédits à inscrire)*

La collectivité utilise de plus en plus de fonctionnalités liées à la suite collaborative. La mise en œuvre des outils de sécurité avancés permettra de garantir la confidentialité des données, la surveillance des accès et la conformité de la solution vis-à-vis des réglementations en vigueur en particulier celle du RGPD.

Montant prestations - Article 65811 « Droit d'utilisation informatique en nuage » : **25 000 €**

- *Agrandissement du parc informatique (nouveaux crédits à inscrire)*

Il est nécessaire de renouveler le matériel vieillissant et de prendre en compte le recrutement de nouveaux agents.

Montant prestations - Article 21838 « Matériel de bureau et matériel informatique » : **54 000 €**

- *Sécurisation électrique du système d'information (nouveaux crédits à inscrire)*

Les salles serveurs et les baies informatiques secondaires doivent être secourues électriquement et les outils de supervision environnementaux installés afin d'identifier tout dysfonctionnements des systèmes de protection mis en place. Les risques pour le matériel et les données sont très importants à cause des coupures de courant récurrentes rendent nécessaire l'acquisition d'un nouveau système de protection électrique.

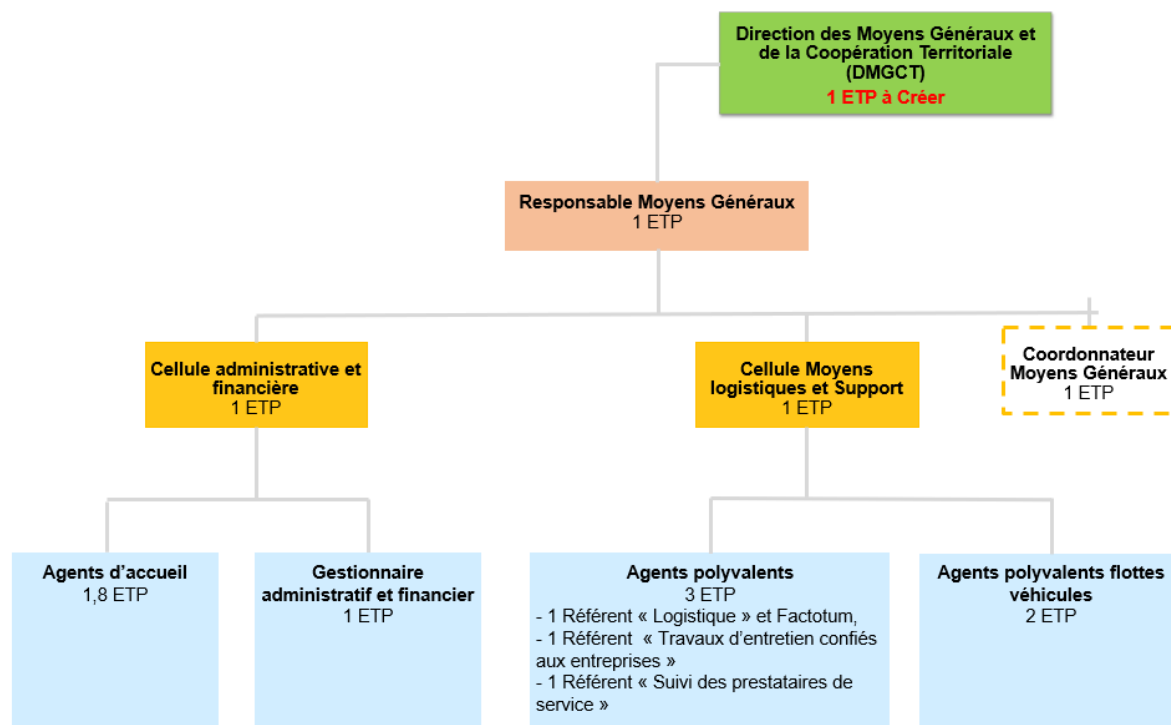
Montant prestations - Article 21838 « Matériel de bureau et matériel informatique » : **30 000 €**

Pour assurer le service attendu en 2025, les dépenses estimées sur le budget SIP sont :

Article	Libellé Article par nature	Demandé (en €)
60632	Fournitures de petit équipement	48 000 €
6156	Maintenance	79 000 €
6262	Frais de télécommunications	185 000 €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	208 000 €
65818	Autres droits d'utilisation informatique	10 000 €
6188	Autres frais divers	16 000 €
21838	Autre matériel informatique	424 000 €
21533	Réseaux câblés	50 000 €
2185	Matériel de téléphonie	45 000 €

VI LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COOPERATION TERRITORIALE (DMGCT)

L'année 2025 devrait permettre à la direction des moyens généraux et de la coopération territoriale (DMGCT) d'affirmer son rôle de direction support de la CACL tout en poursuivant l'optimisation de son efficience organisationnelle. La Direction est composée actuellement de 12 agents et fonctionne avec l'organigramme suivant.



Une nouvelle répartition des fonctions concernant les agents polyvalents sera mise en application en 2025. Elle vient confirmer leur rôle de référent. Le référent est un responsable opérationnel, facilitateur, disposant de ressources internes du service MG qu'il sollicite au besoin. Il pilote les entreprises extérieures et assure la communication avec le service demandeur.

En 2025 une démarche similaire sera mise en œuvre pour les agents d'accueil et les agents chargés de la flotte véhicules.

C'est un début de réponse organisationnelle aux enjeux internes et externes à la Direction, visant à :

- Renforcer la coopération, la coordination et le dialogue entre les agents ;
- Structurer et formaliser les activités afin de gagner en performance ;
- Renforcer la qualité du service rendu et s'assurer de la capacité à faire face aux enjeux ;
- Améliorer les process, leur lisibilité et leur traçabilité ;
- Développer une solidarité et harmoniser les pratiques.

La direction des moyens généraux et de la coopération territoriale est chargée de :

- De l'hébergement des services ;
- De l'entretien, de la maintenance du patrimoine, de la propreté, des fluides et énergies ;
- De la sûreté et de la sécurité des biens et des personnes ;
- Du support logistique aux services (véhicules, mobilier, tenues de travail, outillage, appareils, équipements, fourniture de bureaux, etc.) ;
- De l'entretien des voiries et réseaux divers des Zones d'Activités Economique (ZAE) ;
- De l'accueil physique et téléphonique du public ;

- De la coopération territoriale.

En 2025, l'accent sera mis sur l'hébergement des services avec en particulier le lancement de l'opération relative à l'extension du siège ainsi que la nécessaire mise en place de locaux transitoires pour répondre aux besoins immédiats d'accueillir les services. Les dépenses liées à la logistique accompagnant les manifestations organisées par les services, seront consolidées en particulier pour la sensibilisation du grand public en matière déchets, eau, environnement et mobilité. Enfin, la sûreté du port du Larivot et du siège de la CACL sera renforcée par une installation de vidéoprotection et d'anti-intrusion. Les dépenses liées à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à la propreté, aux fluides et énergies, à l'entretien des voiries des ZAE sont maintenues à un niveau comparable à 2024.

- *Hébergement des services/extension du siège (Opération 170 déjà budgétisée)*

Ces dernières années, la CACL a vu ses compétences s'élargir et s'est lancée dans un projet d'extension de son siège administratif, situé dans la ZAC de la Chaumière à Matoury.

Le bâtiment actuel, en fonction depuis 2007, accueillait initialement une trentaine d'agents. Aujourd'hui, l'effectif s'élève à environ 200 agents. Les surfaces dédiées à l'exercice de ses compétences sont désormais insuffisantes en raison d'une part, d'une volonté politique de développer des compétences en interne, d'autre part, par la transformation en 2012 de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération (cette mutation ayant engendré l'exercice de nouvelles compétences) et enfin, en raison des transferts de compétence issus de la loi NOTRe. La future extension du siège doit permettre de répondre à long terme à cette dynamique.

Le programme architectural ayant été validé, le projet entre dans sa phase opérationnelle avec en perspective l'attribution en 2025 d'un marché de partenariat à un groupement d'opérateurs assurant le financement, la construction, l'entretien et la maintenance.

Les crédits supplémentaires à inscrire pour l'opération sont de **650 000 €** (Article 2031).

- *Hébergement transitoire*

En attendant la livraison de l'extension du siège et afin de garantir de bonnes conditions de travail à ses agents mais également dans le but d'assurer un service public de qualité à ses usagers pendant cette période transitoire, la CACL a décidé de prendre à bail deux locaux l'un avec l'EPFA Guyane pour une surface de 150 m² de bureau, situé à proximité de son siège-ZAC de la Chaumière, et l'autre avec Le Mahury 1&2 pour une surface de 200 m² de bureaux situé dans le quartier de Balata.

La CACL dispose par ailleurs des locaux de la SEMOP bientôt libérés (situés route de la Madeleine à Cayenne) et du port du Larivot. Ces deux sites constituant son patrimoine propre, pourraient également accueillir à terme des agents à conditions d'effectuer quelques travaux.

En 2025, une étude de faisabilité de type « space planning » sera lancée pour rationaliser les différents espaces en lien avec les besoins d'hébergements transitoires et définitif de la CACL.

Pour cela les crédits ci-dessous sont à inscrire en 2025.

Article	Libellé Article par nature	Demandé
6132	Locations immobilières	140 000 € (loyer EPAG et Le MAHURY1&2 et frais)
62268	Autres honoraires, conseils.	20 000 €
614	Charges locatives et de copropriété	30 000 €
617	Etudes et recherches	50 000 € (Étude de faisabilité space planning)
21848	Autres matériels de bureau et...	50 000 € (Mobilier le MAHURY 1&2)

L'opération 372 (Article 2181) aménagement des locaux de l'EPFA Guyane était déjà budgétisée en 2024.

- *Vidéoprotection et anti-intrusion (Opération 329)*

La CACL envisage l'installation d'une vidéoprotection dans des espaces ouverts aux agents et au public du siège et du Port du Larivot. Une alarme anti-intrusion sera installée au siège administratif accompagnée d'un renforcement du contrôle de l'accès au parc de stationnement et au sous-sol de l'immeuble.

Il est proposé de budgétiser les sommes suivantes pour cette opération.

Article	Libellé Article par nature	Demandé
21351	Bâtiments publics	400 000 € (dont 100 000 € pour le port du Larivot)

- *Remplacement des ascenseurs (Opération 369)*

L'opération déjà budgétisée en 2024 à 140 000 € est reconduite pour 2025.

- *Véhicules et déplacement*

Le parc est composé d'une cinquantaine de véhicule incluant 14 véhicules électriques. Il n'est pas prévu d'en augmenter le nombre. Trois véhicules parmi les plus anciens seront cependant remplacés. Il sera par ailleurs mis en place deux actions pour s'assurer de la bonne gestion de la flotte. D'abord un nouveau logiciel de gestion, OCEAN de chez Orange Business, sera déployé. Ensuite, une étude de diagnostic d'optimisation de la flotte véhicules et des déplacements sera menée. Cette dernière étude est en partie financée par l'ADEME. Il s'agit de s'assurer de l'adéquation du nombre et de la qualité des véhicules avec la réalité des déplacements, incluant le coût des locations.

Il est proposé de budgétiser les sommes suivantes pour les véhicules et déplacement

Article	Libellé	Demandé
21828	Autres matériels de transport	140 000 €
61351	Location matériel roulant	94 000 €
61551	Entretien matériel roulant	100 500 €
60622	Carburants	150 000 €
617	Etudes et recherches	40 000 €

- *Maintenance des Zones d'activités économiques (ZAE)*

Faisant suite au transfert des ZAE depuis 2017 (effectif en 2021), la CACL doit maintenir un patrimoine nécessitant des prestations multitechnique :

- Entretien et de maintenances des voiries ;

- Entretien des espaces verts et abords (débroussaillage des canaux) des ZAE, ZAC ;
- Entretien et maintenance des éclairages publics,
- Entretien des réseaux humides.

Depuis 2022, le service des Moyens Généraux, appuyé d'une maîtrise d'œuvre, assure l'entretien en urgence des voiries de la ZI Collery-Ouest . Dans l'attente de travaux de réfection des voiries de la ZI Collery-Terca, il sera nécessaire de programmer différentes campagnes de travaux durant l'année 2025.

- Article 615231 : Il est proposé de budgétiser la somme **900 000 €**.

- *Equipement, matériel, fournitures et services*

Il est proposé de budgétiser les sommes suivantes pour ces postes incluant les équipements de protection, les tenus de travail, les outils, les appareils, les fournitures de bureaux ainsi que les services associées (pressing, manutention, animation, décoration, etc.)

Article	Libellé Article par nature	Demandé
60632	Fournitures de petit équipement...	35 200 €
60636	Habillement et vêtements de t...	32 500 €
6064	Fournitures administratives	19 820 €
61358	Autres	86 500 €
61558	Autres biens mobiliers	8 000 €
6182	6182 MG ADM	55 000 €
6231	Annonces et insertions	30 000
6241	Transports de biens	5 000 €
6248	Divers	17 900 €
6261	Frais d'affranchissement	13 000 €
6262	Frais de télécommunications	2 000 €
6288	Autres services extérieurs	63 900 €
21848	Autres matériels de bureau et...	89 000 €

- *Entretien amélioration et maintenance du patrimoine*

Il est proposé de budgétiser les sommes suivantes pour les postes ci-dessous incluant la propreté, le gardiennage, la sécurité incendie, la consommation de fluide et énergie ainsi que les études associées.

Article	Libellé Article par nature	Demandé
60611	Eaux et assainissement	25 000 €
60612	Energie - Electricité	70 000 €
60622	Carburants	136 400 €
60631	Fournitures d'entretien	8 500 €
615221	Bâtiments publics	125 000 €
615231	Entretien, réparations	910 000 €
615232	Réseaux	30 000 €
6156	Maintenance	100 000 €
617	Etudes et recherches	190 000 €
6282	Gardiennage	205 000 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	140 000 €
2188	Autres	130 000 €